

# Accord de traitement des données

*Conformément à l'article 28 du Règlement (UE) 2016/679*

Le présent accord encadre le traitement des données à caractère personnel effectué par **H2V SAS**, en qualité de Sous-traitant, pour le compte du Client, en qualité de Responsable du traitement, dans le cadre du service **EnClair**.

## Préambule

**H2V SAS**, société par actions simplifiée immatriculée au Registre du commerce et des sociétés sous le numéro SIREN 889 802 237, dont le siège social est situé 10 Allée des Boutons d'Or, 78180 Montigny-le-Bretonneux, France (ci-après le « **Sous-traitant** »), édite et exploite le service « **EnClair** », plateforme de synthèse automatisée de contenus audio et vidéo par intelligence artificielle.

Toute personne morale qui souscrit au Service auprès du Sous-traitant (ci-après le « **Client** ») le fait dans les conditions fixées par le contrat de services SaaS conclu entre les Parties (le « **Contrat principal** »).

Dans le cadre de cette prestation, le Sous-traitant traite des données à caractère personnel pour le compte du Client. Les Parties entendent encadrer ce traitement par le présent accord (le « **DPA** »), conformément à l'article 28 du Règlement (UE) 2016/679 du Parlement européen et du Conseil du 27 avril 2016 (le « **RGPD** »).

Le présent DPA est annexé au Contrat principal et fait partie intégrante de celui-ci. En cas de contradiction entre le présent DPA et le Contrat principal s'agissant de la protection des données à caractère personnel, le présent DPA prévaut.

## Article 1. Définitions

Les termes commençant par une majuscule ont, dans le présent DPA, le sens qui leur est donné ci-après ou, à défaut, celui qui leur est donné par le RGPD.

- **Client** : la personne morale qui souscrit au Service auprès du Sous-traitant en vertu du Contrat principal. Aux fins du présent DPA, le Client a la qualité de Responsable du traitement.
- **Données à caractère personnel** : toute information se rapportant à une personne physique identifiée ou identifiable, au sens de l'article 4(1) du RGPD.
- **Traitement** : toute opération ou tout ensemble d'opérations effectuées sur des données à caractère personnel, au sens de l'article 4(2) du RGPD.
- **Responsable du traitement** : la personne morale qui détermine les finalités et les moyens du traitement, au sens de l'article 4(7) du RGPD. Aux fins du présent DPA, il s'agit du Client.
- **Sous-traitant** : la personne morale qui traite des données à caractère personnel pour le compte du Responsable du traitement, au sens de l'article 4(8) du RGPD. Aux fins du présent DPA, il s'agit de H2V SAS.
- **Sous-traitant ultérieur** : toute personne morale à laquelle le Sous-traitant confie tout ou partie des opérations de traitement effectuées pour le compte du Responsable du traitement.
- **Personne concernée** : la personne physique à laquelle se rapportent les Données à caractère personnel.
- **Violation de données à caractère personnel** : une violation de la sécurité entraînant, de manière accidentelle ou illicite, la destruction, la perte, l'altération, la divulgation non autorisée de Données à caractère personnel, ou l'accès non autorisé à de telles Données, au sens de l'article 4(12) du RGPD.
- **Service** : la plateforme EnClair éditée par le Sous-traitant, telle que décrite dans le Contrat principal et dans la documentation associée.
- **Plateforme** : l'interface web et l'infrastructure technique qui composent le Service.

- **Contenu Client** : les fichiers audio et vidéo téléversés par le Client ou par les utilisateurs autorisés via le Service, ainsi que les synthèses générées à partir de ces fichiers.
- **Parties** : collectivement, le Sous-traitant et le Client.

## **Article 2. Objet et durée**

Le présent DPA a pour objet de définir les conditions dans lesquelles le Sous-traitant traite des Données à caractère personnel pour le compte du Client dans le cadre de l'exécution du Contrat principal.

Il prend effet à la date de souscription du Contrat principal par le Client et reste applicable pendant toute la durée d'exécution de celui-ci.

## **Article 3. Nature et finalité du traitement**

Le traitement consiste en la synthèse automatisée par intelligence artificielle de contenus audio et vidéo téléversés par le Client ou par les utilisateurs qu'il autorise, selon les paramètres choisis par celui-ci dans l'interface du Service, notamment :

- le modèle d'intelligence artificielle retenu (Claude Opus 4.7, Claude Sonnet 4.6 ou ChatGPT 5.4) ;
- le type de synthèse demandé ;
- la longueur souhaitée pour la synthèse.

Le Sous-traitant ne traite les Données à caractère personnel pour aucune autre finalité que celle définie au présent article.

## **Article 4. Catégories de données et de personnes concernées**

### **4.1 Catégories de Données à caractère personnel**

- contenus audio et vidéo téléversés par le Client, susceptibles de contenir des Données à caractère personnel selon le contenu enregistré ;
- métadonnées de compte : adresse électronique, nom (facultatif), équipe de rattachement, rôle ;
- contenu des synthèses générées par le Service ;
- journaux techniques : adresse IP, agent utilisateur, horodatages des connexions et des opérations.

### **4.2 Catégories de Personnes concernées**

- les utilisateurs autorisés par le Client, qu'il s'agisse de ses collaborateurs ou de prestataires agissant sous son mandat ;
- toute personne physique apparaissant dans les contenus audio ou vidéo téléversés.

## **Article 5. Obligations du Client**

Le Client :

- définit les finalités et les moyens du traitement effectué via le Service ;

- s'assure de disposer des bases légales requises pour téléverser les Contenus Client, notamment, le cas échéant, du consentement des participants enregistrés ou de toute autre base légale prévue à l'article 6 du RGPD applicable au contexte ;
- tient à jour le registre des activités de traitement prévu à l'article 30 du RGPD ;
- informe les Personnes concernées dans les conditions prévues aux articles 13 et 14 du RGPD ;
- garantit l'exactitude des informations relatives aux comptes utilisateurs qu'il crée et maintient sur la Plateforme.

## **Article 6. Obligations du Sous-traitant**

### **6.1 Instructions documentées**

Le Sous-traitant ne traite les Données à caractère personnel que sur instructions documentées du Client, sauf si le droit de l'Union ou le droit de l'État membre auquel il est soumis l'y oblige. Dans ce cas, il informe le Client de cette obligation juridique avant le traitement, sauf si le droit concerné interdit une telle information pour des motifs importants d'intérêt public.

Les paramètres choisis par le Client dans l'interface du Service ainsi que les stipulations du Contrat principal et du présent DPA constituent les instructions documentées au sens du présent article.

### **6.2 Confidentialité**

Le Sous-traitant veille à ce que les personnes autorisées à traiter les Données à caractère personnel s'engagent personnellement et par écrit à respecter la confidentialité ou soient soumises à une obligation légale de confidentialité appropriée.

### **6.3 Mesures de sécurité**

Le Sous-traitant met en œuvre les mesures techniques et organisationnelles appropriées décrites à l'Annexe 2 afin de garantir un niveau de sécurité adapté au risque, conformément à l'article 32 du RGPD.

### **6.4 Sous-traitants ultérieurs**

Le Sous-traitant est autorisé à recourir aux Sous-traitants ultérieurs énumérés à l'Annexe 3.

Toute modification de cette liste, qu'il s'agisse de l'ajout ou du remplacement d'un Sous-traitant ultérieur, est notifiée au Client avec un préavis de trente (30) jours, pendant lequel celui-ci peut s'opposer à la modification pour motif raisonnable lié à la protection des Données à caractère personnel.

Le Sous-traitant impose à tout Sous-traitant ultérieur, par contrat, des obligations de protection des Données à caractère personnel équivalentes à celles du présent DPA.

### **6.5 Assistance au Client**

Le Sous-traitant assiste le Client dans les conditions suivantes :

- (a) il répond aux demandes d'exercice des droits des Personnes concernées (droit d'accès, de rectification, d'effacement, d'opposition, de limitation et de portabilité) que lui transmet le Client, dans un délai de cinq (5) jours ouvrés à compter de la réception de la demande ;
- (b) il assiste le Client dans la conduite, le cas échéant, d'une analyse d'impact relative à la protection des données (AIPD) au sens des articles 35 et 36 du RGPD, sur demande raisonnable

et dans la limite des informations dont il dispose ;

- (c) il coopère avec le Client en cas de Violation de données à caractère personnel, dans les conditions prévues à l'article 8 du présent DPA.

## **6.6 Restitution ou suppression des données**

À la cessation du Contrat principal, pour quelque cause que ce soit, le Sous-traitant procède, au choix du Client, à la suppression ou à la restitution de l'ensemble des Données à caractère personnel traitées pour le compte de ce dernier, dans un délai de trente (30) jours.

Les Contenus Client transitoires (fichiers audio et vidéo téléversés ainsi que les synthèses générées) sont, en tout état de cause, supprimés par défaut dans un délai de vingt-quatre (24) heures à compter de leur traitement, conformément à l'Annexe 2.

Le Sous-traitant ne conserve les Données à caractère personnel au-delà de cette durée que dans la mesure où le droit de l'Union ou le droit de l'État membre l'y oblige.

## **6.7 Droit d'audit**

Le Client peut, une fois par an et en cas d'incident affectant la sécurité des Données à caractère personnel, faire procéder à un audit destiné à vérifier le respect par le Sous-traitant des obligations résultant du présent DPA.

L'audit est réalisé sous préavis raisonnable de trente (30) jours, aux frais du Client, dans des conditions n'entravant pas l'exploitation normale du Service. Le Sous-traitant peut, en lieu et place d'un audit sur site, fournir les rapports d'audit établis par un tiers indépendant lorsque ceux-ci permettent de démontrer la conformité auditée.

## **Article 7. Transferts internationaux de données**

Certains Sous-traitants ultérieurs énumérés à l'Annexe 3 traitent des Données à caractère personnel depuis les États-Unis d'Amérique. Ces transferts sont encadrés par les Clauses Contractuelles Types adoptées par la Commission européenne dans sa décision d'exécution (UE) 2021/914 du 4 juin 2021, reproduites par référence à l'Annexe 4 et signées avec les Sous-traitants ultérieurs concernés.

Lorsque le Sous-traitant ultérieur est certifié au titre du Cadre de protection des données UE-États-Unis (Data Privacy Framework), ce mécanisme de transfert s'applique également.

Cloudflare, Inc. traite par défaut les Données à caractère personnel depuis l'Union européenne, conformément à la configuration du Service.

Mistral AI SAS étant établie en France, les traitements qui lui sont confiés ne donnent lieu à aucun transfert hors Union européenne et ne nécessitent pas de Clauses Contractuelles Types.

## **Article 8. Notification des violations de données**

En cas de Violation de données à caractère personnel affectant les Données traitées pour le compte du Client, le Sous-traitant en informe celui-ci dans un délai maximal de soixante-douze (72) heures à compter de la prise de connaissance de la violation, conformément à l'article 33 du RGPD.

La notification précise notamment :

- la nature de la violation et, dans la mesure du possible, les catégories et le nombre approximatif de Personnes concernées et d'enregistrements affectés ;
- les conséquences probables de la violation ;
- les mesures prises ou proposées pour remédier à la violation et, le cas échéant, en atténuer les effets négatifs ;
- le nom et les coordonnées du point de contact auprès duquel des informations supplémentaires peuvent être obtenues.

Lorsque l'ensemble des informations requises ne peut être communiqué simultanément, elles peuvent l'être de manière échelonnée, sans retard indu.

## **Article 9. Responsabilité**

Chaque Partie est responsable, à l'égard de l'autre, des manquements aux obligations qui lui incombent au titre du présent DPA.

La responsabilité du Sous-traitant au titre du présent DPA est régie et plafonnée selon les stipulations du Contrat principal, dans les limites autorisées par la loi applicable et sans préjudice des dispositions impératives du RGPD relatives à l'indemnisation des Personnes concernées.

## **Article 10. Durée, résiliation et sort des données**

Le présent DPA entre en vigueur à la date de souscription du Contrat principal par le Client et prend fin de plein droit à la cessation de celui-ci, pour quelque cause que ce soit.

À l'extinction du DPA, l'article 6.6 du présent DPA s'applique au sort des Données à caractère personnel.

## **Article 11. Droit applicable et juridiction**

Le présent DPA est régi par le droit français.

Tout différend relatif à sa conclusion, à son interprétation, à son exécution ou à sa résiliation, qui n'aura pu être réglé à l'amiable, relève de la compétence exclusive des juridictions du ressort de la Cour d'appel de Versailles, sous réserve des dispositions impératives applicables, le cas échéant, aux consommateurs.

## Annexe 1. Description du traitement

Élément	Description
Finalité du traitement	Synthèse automatisée par intelligence artificielle de contenus audio et vidéo téléversés par le Client, selon les paramètres qu'il définit (modèle d'IA, type de synthèse, longueur).
Catégories de Données à caractère personnel	Contenus audio et vidéo téléversés ; métadonnées de compte (adresse électronique, nom facultatif, équipe, rôle) ; contenu des synthèses générées ; journaux techniques (adresse IP, agent utilisateur, horodatages).
Catégories de Personnes concernées	Utilisateurs autorisés par le Client ; personnes physiques apparaissant dans les contenus audio ou vidéo téléversés.
Durée de conservation	Contenus Client (audio, vidéo, synthèses) : vingt-quatre (24) heures à compter du traitement, puis suppression définitive. Métadonnées de compte : durée du Contrat principal. Journaux techniques : douze (12) mois.
Lieu du traitement	Union européenne par défaut (infrastructure Cloudflare). Transferts ponctuels vers les États-Unis pour les Sous-traitants ultérieurs énumérés à l'Annexe 3, encadrés par les Clauses Contractuelles Types.
Identité du Responsable du traitement	Le Client, tel qu'identifié au Contrat principal qu'il a souscrit auprès du Sous-traitant.
Identité du Sous-traitant	H2V SAS, SIREN 889 802 237, 10 Allée des Boutons d'Or, 78180 Montigny-le-Bretonneux, France. Délégué à la protection des données : dpo@enclair.ai.

## **Annexe 2. Mesures techniques et organisationnelles**

Le Sous-traitant met en œuvre les mesures techniques et organisationnelles suivantes, conformément à l'article 32 du RGPD.

### **2.1 Chiffrement**

- chiffrement des données en transit au moyen du protocole TLS 1.3 ;
- chiffrement des données au repos au moyen de l'algorithme AES-256.

### **2.2 Authentification**

- authentification sans mot de passe par lien magique transmis à l'adresse électronique du compte ;
- chaque lien est à usage unique et expire à l'issue d'un délai de quinze (15) minutes.

### **2.3 Hébergement**

- hébergement par défaut au sein de l'Union européenne, sur l'infrastructure de Cloudflare, Inc.

### **2.4 Conservation et suppression**

- suppression automatique des Contenus Client (audio, vidéo, synthèses) dans un délai de vingt-quatre (24) heures à compter de leur traitement ;
- suppression ou restitution des Données à caractère personnel à la cessation du Contrat principal, dans les conditions de l'article 6.6 du DPA.

### **2.5 Engagement de non-entraînement**

- les Contenus Client ne sont en aucun cas utilisés pour l'entraînement, le réentraînement ou l'ajustement de modèles d'intelligence artificielle, que ce soit par le Sous-traitant ou par les Sous-traitants ultérieurs.

### **2.6 Journalisation et traçabilité**

- conservation des journaux techniques pendant douze (12) mois ;
- traçabilité des accès du personnel d'ingénierie selon une matrice de rôles et de privilèges.

### **2.7 Continuité d'activité**

- sauvegardes chiffrées des données nécessaires à l'exploitation du Service ;
- plan de continuité d'activité documenté et tenu à jour.

### **2.8 Gestion des accès**

- application du principe du moindre privilège ;
- revue trimestrielle des droits d'accès du personnel.

### **2.9 Tests et revues de sécurité**

- revue de sécurité périodique des composants techniques du Service.

### Annexe 3. Liste des sous-traitants ultérieurs

Au jour de l'adoption du présent DPA, le Sous-traitant recourt aux Sous-traitants ultérieurs suivants :

Nom	Service rendu	Localisation du traitement	Garantie de transfert
Cloudflare, Inc.	Hébergement, infrastructure de périphérie (edge), réseau de distribution de contenu (CDN)	Union européenne par défaut	Sans objet (traitement réalisé au sein de l'Union européenne)
Stripe, Inc.	Traitement des paiements	États-Unis d'Amérique	Clauses Contractuelles Types (décision (UE) 2021/914) et certification Data Privacy Framework UE-États-Unis
Anthropic, PBC	Modèles d'intelligence artificielle (Claude Opus 4.7, Claude Sonnet 4.6)	États-Unis d'Amérique	Clauses Contractuelles Types (décision (UE) 2021/914)
OpenAI OpCo, LLC	Modèles d'intelligence artificielle (ChatGPT 5.4)	États-Unis d'Amérique	Clauses Contractuelles Types (décision (UE) 2021/914)
Mistral AI SAS	Modèles d'intelligence artificielle (Mistral)	France (Union européenne)	Sans objet (traitement réalisé au sein de l'Union européenne)

## **Annexe 4. Clauses Contractuelles Types**

Les transferts de Données à caractère personnel vers les Sous-traitants ultérieurs établis hors de l'Espace économique européen sont encadrés par les Clauses Contractuelles Types adoptées par la Commission européenne dans sa décision d'exécution (UE) 2021/914 du 4 juin 2021 relative aux clauses contractuelles types pour le transfert de données à caractère personnel vers des pays tiers en vertu du règlement (UE) 2016/679.

Le Module 3 (transfert de sous-traitant à sous-traitant) s'applique aux transferts effectués vers les fournisseurs de modèles d'intelligence artificielle énumérés à l'Annexe 3.

Le texte intégral des Clauses Contractuelles Types est publié au Journal officiel de l'Union européenne. Une copie en est disponible sur simple demande adressée au Sous-traitant à l'adresse : **dpo@enclair.ai**.